

de 1976-77 ont amené les intéressés à souscrire au concept de la planification coopérative. En 1977, un conseil tripartite de planification approuvait et rendait publics quatre documents sur divers aspects de la revendication à l'étude. Au mois de janvier 1978, le conseil des Indiens du Yukon demandait un délai pour mettre au point son exposé de principe et obtenir l'assentiment de la collectivité quant au mode de négociation à suivre. Il a présenté son document révisé en janvier 1979, et les négociations ont débuté en février.

En Colombie-Britannique, le conseil tribal Nishga présentait une revendication en avril 1976, réclamant le titre de propriété aborigène aux terres de la Vallée de la Nass. A une réunion tripartite de janvier 1978, le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique formulaient leurs réponses à cette revendication.

Revendications particulières. En Saskatchewan, une entente a été conclue au mois d'août 1977 avec la province et la Fédération des Indiens de la Saskatchewan sur les modalités de principe qui permettraient l'exercice de certains droits aux terres appartenant encore aux Indiens par traité. En février 1979, la persistance de plusieurs problèmes en la matière et l'absence d'un accord de règlement officiel avec la province amenaient le ministre à annoncer que désormais la question serait étudiée cas par cas, c'est-à-dire avec chaque bande prise individuellement. La même question a aussi fait l'objet d'échanges de vues avec l'Alberta et le Manitoba.

En Colombie-Britannique, une offre fédérale-provinciale de règlement concernant les terres retranchées aux réserves indiennes par suite des vœux d'une commission royale de 1913-16 a été soumise aux bandes intéressées du Comité de la Colombie-Britannique en janvier 1978. Des négociations se sont poursuivies sur les éléments d'entente à appliquer dans la négociation avec chacune de 22 bandes en cause.

Inuit. Les 23,000 Inuit, qui habitent pour la plupart dans les Territoires du Nord-Ouest, le Québec et le Labrador, relèvent selon le cas du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et des gouvernements provinciaux.

Comme apport à leur éducation, y compris la préparation professionnelle offerte aux Inuit dans le Nord, le ministère organise et coordonne pour eux divers programmes d'enseignement et de formation dans le Sud du Canada. Des centres d'orientation des élèves inuit sont établis à Ottawa, Winnipeg et ailleurs, selon les besoins.

La Commission de la Fonction publique a mis sur pied un programme de carrières dans le Nord afin d'offrir aux autochtones de cette région la chance d'entrer au service de l'État et d'acquérir la formation nécessaire pour devenir admissibles à des postes de cadres moyens et supérieurs. Quelque 50 années-personnes ont été consacrées à ce programme.

L'*Inuit Tapirisat of Canada* (Fraternité des Eskimos) a été fondée en 1971 grâce au Programme de financement de base offert par le Secrétariat d'État. Différentes associations régionales sont affiliées à cet organisme: le Comité pour les droits de la population autochtone, qui dessert Inuvialuit dans l'ouest de l'Arctique; l'Association des Inuit du Nouveau-Québec; l'Association des Inuit du Labrador; l'Association des Inuit de la région de Baffin et l'Association des Inuit de Kitikmeot, qui dessert les Inuit de l'Arctique central.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord poursuit un certain nombre de programmes pour encourager et promouvoir la langue et la culture inuit. Ces programmes comprennent la publication et la diffusion de différents textes en inuktitut (langage des Inuit), qui font appel aux systèmes d'écriture romaine et syllabique créés par la Commission de la langue inuit; le soutien des auteurs inuit sur le plan de la publication, et la mise au point d'équivalents normalisés de vocables inuktitut pour ce qui est des termes administratifs, financiers et médicaux.

La participation autochtone en matière de cinématographie et de communication a été sensiblement accrue grâce à l'aide que le ministère a consentie pour susciter le concours des Inuit au programme Anik B de Communications Canada. Les Inuit des Territoires du Nord-Ouest et du Nouveau-Québec ont créé et entrepris de mettre en